

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à des problèmes liés au « Plan propreté ».

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van het volgende antwoord:

En novembre dernier, le Collège annonçait fièrement une réforme fiscale qui allait permettre de dégager 2,3 millions d'euros pour rendre Anderlecht propre et nette. Or, il s'avère que sur les 80 personnes attendues pour atteindre cet objectif, concrètement, 25 balayeurs, 20 convoyeurs, 25 jardiniers, 4 surveillants de « recyparks », 4 agents de verbalisation, 1 gestionnaire des plaintes et 1 chargé de projets devaient rejoindre les équipes de la propreté anderlechtoise dans le courant de l'année 2021. Or, il s'avère que la moitié de l'année s'est déjà écoulée et que, seules 7 personnes ont été engagées. Le Collège, dans la presse, explique cette lenteur dans les engagements par des problèmes de sélection au niveau du recrutement en partie confié à la « Mission locale ». Comment se fait-il que l'on ait tant de difficultés à recruter du personnel peu qualifié ? En attendant, les plaintes des riverains s'accumulent et fusent de tous les quartiers. La commune est devenue un havre de paix pour les rats qui mènent une vie heureuse et se reproduisent dans tous les quartiers, et tout cela au milieu des dépôts clandestins et des poubelles qui débordent. La situation est pire que jamais. Mes questions sont les suivantes :

Quand la Commune pourra-t-elle compter sur une équipe complète et motivée pour prendre à bras le corps le problème de la propreté ? Comment allez-vous procéder pour recruter efficacement cette équipe ? Qu'en est-il des caméras de surveillance qui pourraient à tout le moins permettre de sanctionner sévèrement les contrevenants et freiner ainsi les ardeurs des pollueurs qui opèrent en toute impunité ? Combien y a-t-il de caméras au total ? Combien de caméras fonctionnent effectivement ? Combien de sanctions ont déjà été infligées sur base des images des caméras ?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

Les informations que vous donnez à propos des engagements sont fausses, et ce qui s'est retrouvé dans la presse a été complètement déformé.

Les chiffres que vous donnez après une moitié d'année sont faux. Il ne reste à l'heure actuelle que 7 chauffeurs et 1 balayeur, ainsi que 2 responsables d'équipes. 45 personnes ont donc déjà été engagées dans le cadre du « Plan Propreté ». Viendront s'ajouter à cela 25 stagiaires d'insertion issus du CPAS qui, vous le comprendrez, ne pouvaient pas commencer sans être accompagnés, il est donc logique que ceux-ci n'arrivent qu'une fois les équipes formées. Nous espérons que cela sera fait le plus vite possible, mais nous dépendons aussi des procédures normales d'engagement.

Concernant les caméras, nous disposons de 16 caméras « propreté » au total pour l'instant et elles fonctionnent toutes. Entre mars et août, 482 soit près de 500 sanctions ont été données. Il faut savoir que dans certains endroits, la caméra est surtout dissuasive, et ne produit pas autant de sanctions qu'à d'autres endroits. Très bientôt, nous recevrons 4 nouvelles caméras supplémentaires.

Enfin, je terminerais par rappeler que le « Plan Propreté » ne se limite pas à des engagements et à des caméras, mais à tout un tas d'autres projets, dont 2 projets pilotes viennent d'être votés ce soir, pour améliorer la propreté dans nos espaces publics, le tri, et

valoriser les bons comportements en soutenant les commerces locaux.

F. CARLIER regrette qu'il reste encore 35 personnes sur 80 à engager alors que nous sommes à trois mois de la fin de l'année.